



EXPERTISE AUDIT CONSEIL

ASSOCIATION DIOCESAINE DE BEAUVAIS
15 rue Jeanne Hachette
60000 BEAUVAIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2021

FCN ACES

Bureau de Beauvais - 8 rue Léonard de Vinci - PAE du Tilloy - 60000 BEAUVAIS - Tél. 03 44 12 44 44
Bureau de Champs-sur-Marne - 12 rue Albert Einstein - 77420 CHAMPS-SUR-MARNE - Tél. 01 64 68 58 85
Bureau de Chauny - 32 rue du Général Leclerc - 02300 CHAUNY - Tél. 03 23 39 14 64
Bureau de Verberie - 55 avenue René Firmin - 60410 VERBERIE - Tél. 03 44 38 34 44

www.fcn.fr

Société par actions simplifiée au capital de 202 500 € - Siège social : 8 rue Léonard de Vinci - PAE du Tilloy - 60000 BEAUVAIS - RCS Beauvais 402 159 883 - APE 6920Z
Société d'Experts-Comptables inscrite au Tableau de l'Ordre de la Région Hauts-de-France
Société de commissaires aux comptes inscrite sur la liste nationale des commissaires aux comptes, rattachée à la CRCC Hauts-de-France

Papier issu de forêts gérées durablement.



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Diocésaine de Beauvais relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans le paragraphe 1.3 « Changement de méthode de présentation » de l'annexe des comptes annuels concernant l'application du règlement ANC n°2018-06 au niveau des subventions d'investissement qui constitue un changement de méthode comptable.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- **Provisions pour risques et charges** : Il existe au passif de l'Association une provision pour « maintien de ressources des prêtres retirés ». Les modalités de détermination de cette provision sont détaillées dans le paragraphe 1.8 de l'annexe. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous nous sommes assurés de la bonne application de la méthode et des calculs qui en découlent.

Nous avons obtenu des éléments probants en rapprochant ces hypothèses des statistiques actuelles.

- **Amortissements des immobilisations** : La méthode d'évaluation et d'amortissement des éléments principaux d'une immobilisation décrite en annexe 1.6, dénommée la méthode par composants, découlant de deux règlements (2002-10 et 2004-06), a été appliquée. Nous avons validé la pertinence des composants identifiés, la cohérence des durées d'utilité retenues ainsi que la permanence des méthodes pour les acquisitions de l'exercice.
- **Titres de participation** : Les titres de participation figurent au bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2021. Les modalités de dépréciation des titres sont détaillées dans le paragraphe 1.6 de l'annexe. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à nous assurer que les dépréciations constatées sur l'exercice correspondent à la différence entre le coût de revient des titres et la valeur de la quote-part détenue dans l'actif net hors amortissements cumulés des sociétés filiales.
- **Addition des comptes de la curie et des paroisses** : Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous avons été conduits à examiner la méthodologie d'addition des comptes de la Curie avec ceux des paroisses décrite en annexe 1.5. Nous avons pour cela :
 - audité, les comptabilités des principales paroisses ainsi que leur contrôle interne,
 - contrôlé l'exhaustivité du périmètre retenu
 - validé les opérations réciproques entre les entités et leur neutralisation dans les comptes présentés.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Comité Diocésain pour les Affaires Economiques, et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

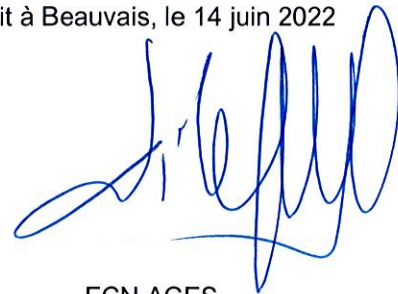
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Beauvais, le 14 juin 2022



FCN ACES
Associée Odile SOBESKY
Commissaire aux comptes

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/21	Net au 31/12/20
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits assimilés	176 292	146 324	29 969	49 443
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et acom				
Immobilisations corporelles				
Terrains	3 540 568		3 540 568	3 510 380
Constructions	46 892 141	23 806 827	23 085 314	22 039 813
Installations techniques, matériel et outillage	1 777 146	1 434 872	342 274	365 516
Autres immobilisations corporelles	380 926	329 594	51 332	45 833
Immob. en cours / Avances et acomptes	1 344 377		1 344 377	827 465
Biens reçus par legs / donations destinés à être	140 000		140 000	
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	3 685 304	14 274	3 671 030	3 631 189
TIAP & autres titres immobilisés	604 567	37 996	566 571	682 971
Prêts	56 976		56 976	43 918
Autres immobilisations financières	5 102		5 102	5 102
Total I	58 603 400	25 769 887	32 833 514	31 201 629
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Usagers et comptes rattachés	111 966	36 429	75 537	216 748
Créances reçues par leg ou donations	1 585 425		1 585 425	105 406
Autres créances	472 514		472 514	767 084
Divers				
Valeurs mobilières de placement	8 450 209	94 869	8 355 340	7 958 560
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	6 366 852		6 366 852	6 653 145
Charges constatées d'avance	6 218		6 218	5 933
Total II	16 993 183	131 298	16 861 885	15 706 874
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Prime de remboursement des obligations (IV)				
Ecart de conversion - Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	75 596 584	25 901 185	49 695 399	46 908 504



Bilan

	Net au 31/12/21	Net au 31/12/20
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise	14 105 165	13 819 618
Première situation nette établie		
Fonds statutaires	4 129 777	4 129 777
Dotations non consommables		
Autres fonds propres sans droit de reprise	9 975 388	9 689 841
Fonds propres avec droit de reprise	4 820 757	4 820 757
Fonds statutaires avec droit de reprise		
Autres fonds propres avec droit de reprise	4 820 757	4 820 757
Ecarts de réévaluation	10 789 044	10 789 044
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau	9 425 620	9 418 033
Excédent ou déficit de l'exercice	235 107	445 759
Situation nette (sous-total)	39 375 693	39 293 210
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	143 984	
Provisions réglementées		
Droit des propriétaires (commodat)		
Total I	39 519 677	39 293 210
FONDS REPORTEES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	1 710 535	72 568
Fonds dédiés	78 885	88 193
Total II	1 789 420	160 761
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	3 517 827	3 514 857
Total III	3 517 827	3 514 857
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts	3 280 926	2 517 152
Découverts et concours bancaires		8 632
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	3 280 926	2 525 783
Emprunts et dettes financières diverses	165 828	195 547
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	410 176	401 642
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	272 341	280 432
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	253 228	89 752
Autres dettes	485 975	446 519
Produits constatés d'avance		
Total IV	4 868 475	3 939 676
Ecarts de conversion - Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	49 695 399	46 908 504



Compte de résultat

	Exercice N 31/12/2021	Exercice N-1 31/12/2020
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		60
Ventes de biens et de services		
Ventes de biens	95 144	87 646
Ventes de prestations de services	318 884	301 680
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	1 600	1 600
Ressources liées à la générosité du public	8 209 854	6 424 511
Dont Dons manuels	6 158 929	5 489 039
Dont Legs, donations et assurances-vie	2 050 905	935 472
Contributions financières	15 010	30 996
Reprises sur amort., dépréciations, provisions et transferts de charges	283 184	303 303
Utilisation des fonds dédiés	81 876	4 070
Autres produits	185 927	206 140
Total I	9 191 479	7 360 007
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	332 953	250 411
Autres achats et charges externes	2 888 635	2 575 319
Aides financières	324 692	90 928
Impôts, taxes et versements assimilés	261 316	276 215
Salaires et traitements	2 147 968	2 134 595
Charges sociales	817 266	805 046
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	1 615 667	1 539 863
Reports en fonds dédiés	1 710 535	72 568
Autres charges	7 893	12 252
Total II	10 106 926	7 757 197
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-915 447	-397 190
PRODUITS FINANCIERS		
Autres intérêts et produits assimilés	81 759	89 858
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	159 943	131 236
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	416 407	166 628
Total III	658 108	387 722
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	78 469	33 637
Intérêts et charges assimilées	20 348	17 734
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	115 521	119 544
Total IV	214 338	170 916
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	443 770	216 807



Compte de résultat

	Exercice N 31/12/2021	Exercice N-1 31/12/2020
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	-471 677	-180 383
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	3 816	47 063
Sur opérations en capital	911 500	941 500
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	8 440	
Total V	923 756	988 563
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	12 634	93 078
Sur opérations en capital	185 766	254 563
Total VI	198 400	347 641
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	725 357	640 923
Impôts sur les bénéfices (VIII)	18 572	14 781
Total des produits (I+III+V)	10 773 343	8 736 293
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	10 538 236	8 290 534
EXCEDENT OU DEFICIT	235 107	445 759
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Bénévolat	1 785 277	
Total	1 785 277	
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Personnel bénévole	1 785 277	
Total	1 785 277	



Annexe des comptes

1 - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

- .1- Méthode générale
- .2- Changement méthode d'évaluation
- .3- Changement de méthode de présentation
- .4- Informations relatives au périmètre
- .5- Méthode d'addition des comptes
- .6- Modalités de dépréciations des actifs immobilisés
- .7- Cadre juridique des certains biens immobiliers figurant à l'actif
- .8- Hypothèses retenues pour le calcul de la provision maintien des ressources des prêtres retirés
- .9- Mise à jour du mode de détermination de la PIDR des laïcs
- .10- Portefeuille titres

2 - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

- .1- Impacts de la crise sanitaire sur les comptes de l'Association
- .2- Modifications des comptes de capitaux et réserves
- .3- Legs et libéralités
- .4- Prise de participation
- .5- Emprunt bancaire
- .6- Chantiers diocésains

3 - NOTES SUR LE BILAN

- .1- Immobilisations
- .2- Participations SCI
- .3- Amortissements
- .4- Provisions
- .5- Charges constatées d'avance Produits à recevoir
- .6- Situation boursière
- .7- Charges constatées d'avance
- .8- Projet associatif et fonds dédiés
- .9- Fonds associatif et variation des capitaux propres
- .10- Charges à payer

- .11- Echéances des créances et dettes
- .12- Détail du portefeuille

4 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

- .1- Subventions versées
- .2- Quêtes diocésaines, Dons, Legs & Libéralités reçus
- .3- Produits & charges exceptionnels

5 - AUTRES INFORMATIONS

- .1- Evènements significatifs postérieurs à la date de clôture
- .2- Incidence de la fiscalité
- .3- Honoraires du commissaire aux comptes
- .4- Masse salariale des laïcs / Effectif du clergé

6 - TABLEAUX DES EMPLOIS RESSOURCES



1 - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

1.1 Méthode générale

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de commerce, du Plan comptable général et aux règles et spécificités établies par le Service des questions administratives, financières et juridiques de la Conférence des Evêques de France.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'association a arrêté ses comptes en respectant le règlement ANC 2018-06 et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

1.2 Changement de méthode d'évaluation

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

1.3 Changement de méthode de présentation

La subvention ANAH qui figurait en subvention avec droit de reprise a été reclassée en subvention d'investissement avec amortissement de la subvention afin d'être en conformité avec le règlement ANC n°2018-06. L'impact sur les fonds propres est de 85 330 euros en report à nouveau.

1.3.1 Contributions volontaires en nature

Les contributions en nature de l'Association sont constituées d'heures de bénévolat à l'économat et en paroisses permettant à l'Association de réaliser son activité culturelle sur le territoire de l'Oise. Sur la partie économat, les différentes activités ont été répertoriés avec un nombre d'heures par semaine ou par réunion selon le type d'activité. Sur la partie des paroisses, le nombre d'heures par sacrements a été évalué et rapporté au nombre de sacrements, données fournies par la chancellerie. Les autres activités ont aussi été recensées et évaluées. Le total de ces contributions en nature est de 164 954 heures, le taux horaire retenu est celui du SMIC chargé soit 10.82 euros sur 2021 portant ainsi le total des contributions en nature à 1 785 277 euros pour l'Association Diocésaine.



1.4 Informations relatives au périmètre :

Les présents comptes annuels ont été obtenus par l'addition, après retraitement des opérations réciproques, de l'ensemble des comptes des établissements rattachés à l'association diocésaine de Beauvais au sens civil du terme à savoir :

- Les comptes de la curie qui comprennent l'ensemble des services diocésains
- Les comptes des 35 paroisses et des 3 secteurs missionnaires.

Par définition, les établissements ayant une personnalité morale propre sont exclus des comptes de l'association diocésaine et ce même s'ils dépendent canoniquement du Diocèse.

1.5 Méthode d'addition des comptes :

L'addition des comptes a été réalisée selon une méthode similaire à celle utilisée pour les comptes combinés (règlement CRC 2002-12) ; les paroisses et les secteurs missionnaires ayant chacun une comptabilité d'établissement.

1.6 Modalités de dépréciation des actifs immobilisés :

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (Prix d'achat et frais accessoires). Il est constaté une provision pour dépréciation lorsque la valeur probable de réalisation de l'immobilisation à la clôture de l'exercice est inférieure à son prix d'achat.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). L'approche rétrospective avait été retenue pour l'application des nouveaux règlements relatifs aux amortissements à la clôture de l'exercice clos le 31/12/2005.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité prévue. En moyenne, ces durées sont les suivantes:

Constructions :

40, 50 ou 100 ans pour le gros œuvre

30 ans pour les toitures et fenêtres

20 ans pour l'électricité, plomberie et agencements

Les immeubles sous commodat sont totalement amortis.

Agencements et aménagements des constructions 20 ans

Matériel de transport 5 ans

Mobilier de bureau 5 10 ans

Mobilier divers 5 10ans

Pour les nouvelles acquisitions ces durées peuvent être modulées en fonction de leur durée prévisible d'utilisation.

Immobilisations financières

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Il est constaté une provision pour dépréciation lorsque la valeur probable de réalisation des titres à la clôture de l'exercice est inférieure à son prix d'achat.

La valeur d'inventaire des titres de participation est appréciée sur la base de critères tels que la valeur de la quote-part dans l'actif net (hors amortissement cumulé le cas échéant) et/ou les perspectives de rentabilité de la filiale concernée.

Une reprise de provision pour dépréciation a été enregistrée au cours de cet exercice pour un montant de 40 K€.

1.7 Cadre juridique de certains biens immobiliers figurant à l'actif:

Un immeuble figurant à l'actif est régi par un « prêt à usage d'immeuble ». Il s'agit :

- du Lycée St Vincent à Beauvais (bâti : 2 521 126 / terrain : 311 883)

Le Lycée St Vincent est considéré comme biens « sous commodat » et est totalement amortis ; seules les taxes foncières sont remboursées.

A noter à fin 2021, il reste en attente la vente de l'ancienne école de Méru.

1.8 Hypothèses retenues pour le calcul de la provision « maintien de ressources des prêtres retirés » (MRPR)

Les hypothèses de base de calcul retenues sont les suivantes :

- pour les prêtres ayant plus de 75 ans et qui sont encore en activité : il a été considéré qu'ils travailleraient une période égale à 70% de leur espérance de vie.
- pour les prêtres ayant plus de 75 ans et qui sont retirés : le coût individuel annuel est multiplié par le nombre d'années d'espérance de vie.
- pour les prêtres ayant moins de 75 ans : le coût individuel annuel est multiplié par leur espérance de vie au-delà de 75 ans. Le résultat est minoré de 2 %, quote-part correspondant aux prêtres qui continueront à travailler au-delà de 75 ans.

1.9 Mise à jour du mode de détermination de la PIDR des laïcs :

Les règles de détermination des indemnités de départ à la retraite sont prévues par la convention collective du personnel salarié laïc de l'Association Diocésaine.

Le montant de cette indemnité est égal à 0.29 mois de salaire par année d'ancienneté.

1.10 Portefeuille titres :

Les titres sont évalués au prix de revient, frais d'acquisition inclus, et sont considérés comme des valeurs mobilières de placement ; seules les SCPI sont immobilisées.

Les moins-values sont calculées ligne par ligne.

Les dividendes ou coupons courus sont provisionnés.

2 - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

2.1 Les impacts de la crise sanitaire Covid 19 sur les comptes de l'Association

La crise sanitaire qui a débuté en mars 2020 a eu des impacts sur l'activité et donc sur les comptes de l'association sur l'exercice.

Il reste difficile de chiffrer précisément ces derniers mais les grandes tendances suivantes peuvent être observées sur le compte de résultat :

- Forte diminution des charges externes de « fonctionnement » sur 2020 avec un progressif retour à la normale sur 2021
- Recul du montant des quêtes suite à la fermeture momentanée des lieux de culte, puis des protocoles sanitaires mis en place (jauges) et de l'inquiétude de la population sur 2020 avec un retour sur 2021 sur les niveaux de 2019. Après un rebond constaté sur le denier, dont le montant était plutôt en érosion ces dernières années, ce dernier a baissé cette année.
- La mise en place de l'activité partielle en mars et avril 2020 a entraîné la diminution des charges sociales et la perception d'indemnités (28 K€) sur 2020. Il n'y a pas eu de chômage partiel sur 2021.

Au niveau bilantiel, sur 2020 le principal impact était le report de 6 mois obtenu pour les remboursements des échéances d'emprunts bancaires (d'avril 2020 à septembre 2020) soit un impact sur les dettes financières et la trésorerie de 240 K€ (majoration). Sur 2021, les échéances sont revenues à la normale.

2.2 Modification des comptes de capitaux et de réserves :

Certains comptes de capitaux et de réserves ont été mouvementés de la manière suivante sur l'exercice :

- +	285 447 € fonds associatif Paroisses :		
	Affectation Résultat n-2	:	285 547
- +	85 329.91 € en report à nouveau :		
	Changement de méthode comptable	:	85 329 .91
	Traitement subvention ANAH		

2.3 Legs et libéralités :

Durant l'exercice :

- divers legs pour un montant total de 2 050 905 € ont été comptabilisés en produits d'exploitation, avec une dotation en fonds reportés sur ressources liées à la générosité du public de 1 710 535 € et une reprise sur dotation en fonds reportés sur ressources liées à la générosité du public de 72 568 €. L'impact sur le résultat 2021 est donc de 412 938 €.

- il est à noter que 12 legs ou solde de legs sont en attente d'encaissement au 31 décembre pour un montant total estimé de 1 585 425 € (14 890 € sont issus des exercices passés).

2.4 Prises de participation :

Aucune prise de participation n'a eu lieu sur l'exercice 2021.

2.5 Emprunt bancaire :

Sur 2021, trois emprunts pour un total de 1 850 000 euros ont été souscrits auprès du Crédit Agricole. Pour un des emprunts, il s'agit d'un crédit relais sur la vente immobilière prévue au plan de financement.

- 500 000 au taux de 1.50 % révisable pour une durée de 24 mois (échéance 10/2023) dans l'attente de la vente de l'école de Méru.
- 500 000 au taux de 0.87 % fixe pour une durée de 144 mois (échéance 01/2033) pour l'achat des maisons vicariales de Senlis, avec un différé de remboursement qui démarre en 02/2023.
- 850 000 au taux de 0.87 % pour une durée de 144 mois (échéance 02/2033) pour les travaux des maisons vicariales à Senlis, avec un différé de remboursement qui démarre en 03/2023.

2.6 Chantiers diocésains :

Les chantiers diocésains se répartissent de la manière suivante au sur 2021 :

- Le montant des investissements 'chantiers diocésains' sur l'année 2021 s'élève à 2 603 118 €.
- chantiers terminés et immobilisés durant l'exercice : 2 086 206 € (dont 407 169 € de travaux en cours antérieurs activés sur l'exercice)
(presbytère Saint Antoine Compiègne / Charpente église Saint Paul Compiègne /aménagement presbytère Beauvais / Parking Méru / Salles St Denis Estrée/Salle Sérifontaine / Travaux Eveché)

Chantiers diocésains en cours au 31 décembre 2021 :

- | | |
|---|-----------|
| - chantiers 2013 non terminés en immobilisation en cours :
(MP Mouy) | 22 112 € |
| - chantiers 2014 non terminés en immobilisation en cours
(AAI cathédrale / Eglise Margny) | 375 524 € |
| - chantiers 2015 non terminés en immobilisation en cours
(Chambly) | 215 294 € |
| - chantiers 2018 non terminés en immobilisation en cours
(Gouvieux) | 32 214 € |
| - chantiers 2019 non terminés en immobilisation en cours
(La Croix) | 131 210 € |
| - chantiers 2020 non terminés en immobilisation en cours
(Bresles /Senlis maisons vicariales) | 338 523 € |
| - chantiers 2021 non terminés en immobilisation en cours
(Chantilly /Chapelle St Joseph/Eglise de Margny/Eglise Saint Paul (maison des familles/Senlis) | 229 499 € |

3- NOTES SUR LE BILAN

3.1 Immobilisations :

	1 ^{er} janvier	Augmentation	Diminution	31 décembre
LOGICIELS	176 292			176 292
TERRAINS	3 510 380	51 943	21 754	3 540 569
CONSTRUCTIONS	44 864 389	2 580 112	552 360	46 892 141
BIENS RECUS EN LEGS		140 000		140 000
AUTRES IMMO CORPO.	2 064 735	107 539	14 202	2 158 072
IMMO CORPO. EN COURS	827 465	924 082	407 169	1 344 377
Total	51 443 261	3 803 676	995 485	54 251 450
PARTICIPATIONS	40 690			40 690
PARTICIPATIONS SCI	3 644 614			3 644 614
CREANCES RATTACHEES SCI				
AUTRES TITRES IMMO.	743 997	21 730	161 160	604 567
PRETS	43 918	29 200	16 142	56 976
AUTRES IMMO. FINANC.	5 102			5 102
Total	4 478 322	50 930	177 302	4 351 949
Total général	55 921 582	3 854 606	1 172 787	58 603 400

3.2 Participations SCI :

Tableau des filiales & des participations	<i>capital</i>	<i>Autres capitaux (dont résultat)</i>	<i>% du capital détenu</i>	<i>Résultat du dernier exercice clos</i>
SCI Notre Dame (Noyon)	3 230 000	- 1 312 289	32.19	- 126 608
SCI Ste Marguerite (Méru)	2 702 000	- 206 980	19.43	22 743
SCI St Pierre (Beauvais)	5 350 000	- 958 943	28.97	-183 914
SCI St Léger (Agnetz)	4 850 200	-313 582	10	-132
SCI rue de l'Aigle *	35 902		0.009	

Les pertes des SCI seront affectées en report à nouveau et non en compte courant d'associés en attente d'être soldées à terme. Il n'y a donc pas lieu d'enregistrer ces pertes dans les comptes de l'ADB.

* aucune comptabilité n'est tenue pour la SCI rue de l'Aigle ; n'étant pas immatriculée avant le 1^{er} novembre 2002 elle a perdu sa personnalité morale de ce fait le patrimoine social a cédé la place à une indivision entre les associés.

Participations dans les filiales	<i>Valeur comptable des titres détenus</i>	<i>Prêts & avances accordés</i>	<i>Cautions & avals donnés</i>	<i>Montant des dettes</i>
SCI Notre Dame (Noyon)	869 784			
SCI Ste Marguerite (Méru)	525 000			
SCI St Pierre (Beauvais)	1 550 000			
SCI St Léger (Agnetz)	485 000	176 940	1 000 000	

3.3 Amortissements :

	1^{er} janvier	<i>Dotations</i>	<i>Diminutions</i>	31 décembre
LOGICIELS	126 850	19 474		146 324
CONSTRUCTIONS	22 824 575	1 394 365	412 113	23 806 827
AUTRES IMMO. CORPO.	1 653 386	125 282	14 202	1 764 466
Total	24 604 811	1 539 121	426 315	25 717 617

3.4 Provisions :

Libellés	1^{er} janvier	<i>Augmentation</i>	<i>Diminution</i>	31 décembre
PIDR laïcs	270 413	1 851		272 264
MRPR clergé	3 059 870	65 676		3 125 546
Prov pour risques	4 880	5 000		9 880
Déficit Offrandes de Messes	179 693		69 557	110 136
pour risques & charges	3 514 857	72 527	69 557	3 517 827
Valeurs Pierre	37 260	736		37 996
SCPI SG	23 766		23 766	
SCI	54 115		39 841	14 274
pour dépréciation des titres	115 141	736	63 607	52 270
Locataires	35 901	3 281	2 754	36 428
pour dépréciation locations	35 901	3 281	2 754	36 428
V.M.P.	112 736	78 469	96 336	94 869
Pour dépréciation V.M.P.	112 736	78 469	96 336	94 869
TOTAUX	3 778 635	(1) 155 013	(2) 232 254	3 701 394

(1) dont exploitation : 75 808 / dont financières : 79 205

(2) dont exploitation : 72 311 / dont financières : 159 943

3.5 Produits à recevoir :

20 519

- Divers exploitation

20 519

3.6 Situation Boursière & différence sur les éléments fongibles de l'actif circulant :

Le poste «Valeurs mobilières de placement» compte tenu des cours boursiers à la fin de l'exercice, est évalué à : 8 335 269

Il est valorisé au Bilan pour sa valeur d'acquisition qui s'élève à : 8 103 676
- soit une plus-value latente nette de : + 326 462
- soit une moins-value latente provisionnée de : - 94 869

Titres immobilisés :

- une reprise nette de dotation pour dépréciation de 44 198 € a été comptabilisée au 31 décembre. Le portefeuille est provisionné à hauteur de 52 270€.

Valeurs mobilières de placement :

- Une variation de provision pour dépréciation de - 62 871 € a été comptabilisée au 31 décembre. Le portefeuille est provisionné à hauteur de 94 869 €.

3.7 Charges constatées d'avance : 3 560

- Divers exploitation 0
- Assurance dommage ouvrage 3 560
- Divers paroisses 0

3.8 Projet associatif & Fonds dédiés :

projet associatif (néant)

fonds dédiés (FD) et fonds reportés (FR)

Libellés	1 ^{er} janvier	Augmentation	Diminution	31 décembre
FD des paroisses	7 904		7 904	
FR sur legs ou donations	72 568	1 710 535	72 568	1 710 535
FD sur donations affectées	44 684			44 684
FD sur legs affectés	35 606		1 405	34 201
Totaux	160 762	1 710 535	81 877	1 789 420

3.9 Fonds associatif (F.A) / variation des capitaux propres :

Libellés	01 janvier	Variation	31 décembre
F.A. sans droit de reprise			
Fonds statutaires R.A.N. paroisses N-2	12 864 045	+ 285 547	13 149 592
Apports	267 029		267 029
Legs & donations avec contrepartie d'actif immobilisé	688 543		688 543
Ecarts de réévaluation			
Réserves			
Report à nouveau	9 180 279	+ 445 759	9 425 620
R.A.N. paroisses N-2		- 285 747	
Subvention Anah		+ 85 329	
Résultat de l'exercice	+ 445 759	- 210 652	+ 235 107
F.A avec droit de reprise			
Apports	3 595 892		3 595 892
Legs & donations	1 224 864		1 224 864
ANAH subvention	237 754	-237 754	
Ecarts de réévaluation	10 789 045		10 789 045
Subvention investissements		+143 984	143 984
Totaux	39 293 210	+ 226 466	39 519 676

3.10 Charges à payer :

160 276

408100	Fournisseurs - factures non parvenues	51 816
428200	Brut congés payés	68 452
438200	Charges sur congés payés	32 172
438600	Charges à régulariser	7 836

3.11 Echéances des créances & dettes à la clôture de l'exercice :

Créances :

Créances	Montant	A moins d'1 an	A plus d'1 an
Prêts	56 976	16 429	40 547
Dépôts & Cautionnements versés	5 102		5 102
Total actif immobilisé	62 078	16 429	45 649
Fournisseurs acomptes			
Clients & comptes rattachés	75 537	39 109	36 428
Autres créances	2 057 859	1 880 919	176 940
Charges constatées d'avance	6 218	6 218	
Total actif circulant	2 139 614	1 926 246	213 188

Dettes :

Dettes	Montant	A moins d'1 an	A plus d'1 an
Emprunts & dettes bancaires	3 280 926	724 775	2 556 151
Dépôts prêts loyers de garantie	161 393		161 393
Dettes fournisseurs	410 176	410 176	
Dettes fiscales & sociales	272 341	272 341	
Dettes sur immobilisations	253 228	253 228	
Autres dettes	485 895	485 895	
Produits constatés d'avance			
Total dettes	4 868 395	2 150 851	2 717 544

3.12 Détail du portefeuille :

Libellés	1 ^{er} janvier	Augmentation	Diminution	31 décembre
Curie	7 713 832	2 171 114	1 781 270	8 103 676
Paroisses	330 948			330 948
Total	8 044 780	2 171 114	1 781 270	8 434 624

4- NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

4.1 Subventions versées :

	2021	2020
SUBV. ENSEIGT CATHOLIQUE	10 000	10 000
SUBV. LOISY	0	0
SUBV. DIVERSES	14 393	2 000
SUBV. ACCORDEES PAR LES PAROISSES	23 778	34 426
SUBV. MOUVEMENTS	3 847	3 740
SUBV.FONDS SELAM	250 000	0
Sous totaux	302 018	41 166
REVERSEMENTS DONS & LEGS	13 686	14 300
Totaux	315 704	55 466

4.2 Quêtes, denier, dons, legs & libéralités :

	2021	2020
QUETES PAROISSES	1 796 737	1 352 946
QUETES EGLISES ET BATIMENTS DIOCESAINS	18 434	10 351
QUETES PAST. DES JEUNES / JMJ	6 031	6 477
QUETES ŒUVRES DIOCESAINES	0	0
QUETES AUMONERIE POLONAISE	3 640	3 657
QUETES VOCATIONS	10 128	374
QUETES COMMUNICATION	5 664	219
CASUELS	934 357	900 128
Totaux	2 774 991	2 274 152

	2021	2020
DENIER DE L EGLISE	2 286 681	2 344 021
DONS RECUS PAR LES PAROISSES	119 870	110 397
DONS BLE EUCHARISTIQUE	26 750	28 511
DONS VOCATIONS	63 862	86 027
DONS DIVERS	280 124	132 349
DONS CHANTIERS - TRAVAUX	370 046	324 396
DONS SOLIDARITE DIOCESAINE	459	3 110
RETENUES SUR IMPEREES	2 063	1 751
Totaux dons divers	862 774	686 541

	2021	2020
LEGS & DEVOLUTION EN CPTE DE PRODUITS	2 050 905	935 472
Totaux	2 050 905	935 472

4.3 Produits & charges exceptionnelles :

<i>Produits</i>		933 065
Divers exploitation	21 565	
Prix de cession immobilier	911 500	
<i>Charges</i>		198 400
Divers exploitation	36 400	
Valeur nette comptable immobilier cédé	162 000	



5- AUTRES INFORMATIONS

5.1 Evènements significatifs :

- Evènements importants survenus depuis la clôture :

Les états financiers ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité. Les activités du Diocèse continuent d'être affectées par la COVID 19 sur 2021.

A la date d'arrêté des comptes des états financiers 2021, la direction de l'entité n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

- engagements financiers donnés :

En mars 2017 le portefeuille « Société Générale » a été nanti à hauteur de 1 500 000 € au profit de la Société Générale pour garantir l'emprunt de 1 500 000 € souscrit par l'ADB pour une durée de 7 ans au taux d'intérêt fixe de 0.40%.

Des promesses d'hypothèques ont été concédées dans le cadre des emprunts de 1 300 000 € souscrits sur l'exercice 2020 et dans le cadre des 3 emprunts souscrits en 2021 (500 000 € - 850 000 € et 500 000 €).

La SCI St Léger a emprunté la somme totale de 6 000 000 € auprès de trois établissements bancaires au taux d'intérêt fixe de 2.30% sur 180 mois. L'Association Diocesaine garantit ce crédit à hauteur de 1 000 000 €.

- autres engagements donnés :

Les legs acceptés durant l'exercice ne sont pas susceptibles d'opposition.

5.2 Incidence de la fiscalité :

Seuls les revenus fonciers et les revenus de valeurs mobilières de placement sont

fiscalisés :	- Impôt dû sur les revenus fonciers :	15 236
	- Impôt dû sur les revenus de valeurs mobilières de placement :	<u>3 336</u>
		18 572

5.3 Honoraires du commissaire aux comptes :

Le montant des honoraires du commissaire aux comptes au titre du contrôle légal des comptes de 2021 pris en charge dans l'exercice s'est élevé à 22 800 € TTC.

5.4 Masse salariale - effectif du clergé

Laïcs	E.T.P	Rémunération brute	Charges Sociales	Totaux
Curie	27.07	1 017 456	399 406	1 416 862
Paroisses	2.02	36 366	9 818	46 186

Année (au 01/12)	Prêtres, séminaristes en activité	Prêtres retirés	Trait. Brut	Cavimac
2021	52	33	840 043	395 687
2020	59	32	870 566	400 579

6-TABLEAUX DES EMPLOIS RESSOURCES

Tableau des emplois ressources affectés à l'immobilier

EMPLOIS	MONTANT	RESSOURCES	MONTANT
<i>Utilisat. des collectes spécifiques</i>		<i>Collectes spécifiques</i>	
Trvx sur biens d'autrui	0	Loyers	165 518
Entretien	234 597		
Remboursements d'emprunts	1 094 857	Nouveaux emprunts	1 850 000
TF/TH/CRL/IS	194 752	Rbt ch. / mad / refact.	40 369
Acquisitions hors chantiers dioc.	583 652	Dons / Fonds Dédiés Trvx	1 405
Acquisitions chantiers dioc.	2 603 118	Dons chantiers diocésains	370 046
Souscription au capital de SCI	0	Remb. d'assurance	58 642
Total emplois d'exploitation	4 710 976	Total ressources d'exploit.	2 485 980
<i>Coût de l'immobilier hors except.</i>	<i>2 224 996</i>		
			-
VNC actifs cedes	162 000	Prix de vente actifs cédés	911 500
Total emplois exceptionnels	162 000		911 500
<i>Résultat except. sur l'immobilier</i>			<i>749 500</i>
Résultat de l'immobilier	- 1 475 496		

Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public

Ce tableau est établi sur la base des flux financiers et n'intègre donc pas les charges et les produits calculés.

EMPLOIS	2021	2020
Denier de l'Eglise	129 741	106 895
Vocations	4 498	4 801
Chantiers diocésains	5 416	5 405
Charges de communication pour la collecte	139 655	117 101
Coût des prêtres diacres & séminaristes	1 467 707	1 517 551
Coût du personnel laïc	1 582 659	1 422 090
Charges de personnel	3 050 366	2 939 641
De la curie et des services	1 935 250	1 684 599
Des paroisses	1 587 681	1 328 385
Des séminaristes	67 771	75 041
Autres charges de fonctionnement	3 590 702	3 088 025
Charges financières	135 869	137 278
Charges exceptionnelles hors immo cédées	12 634	93 077
Impôts sur les bénéfices	18 572	14 781
Autres charges	167 075	245 137
TOTAL DES EMPLOIS	6 947 798	6 389 904

RESSOURCES	2021	2020
Denier de l'Eglise	2 286 681	2 344 021
Quêtes diverses	1 812 071	1 363 300
Quêtes Vocations	10 128	374
Quêtes Chantiers	18 434	10 352
Casuel	934 356	900 128
Dons divers	429 285	276 118
Dons Vocations	63 862	86 027
Dons chantiers diocésains	370 046	324 396
Legs et donations	412 937	935 472
Produits issus de la générosité des fidèles	6 337 800	6 240 188
Produits financiers	498 165	256 486
Remb divers / transferts de charges	210 872	177 166
Produits divers	778 083	816 518
Produits exceptionnels	3 816	47 063
Prix de vente des immobilisations	911 500	941 500
Autres produits	2 402 436	2 238 733
TOTAL DES RESSOURCES	8 740 236	8 478 921
Capacité d'Autofinancement	+ 1 792 438	+ 2 089 016

Commentaire du compte annuel des ressources

Emplois :

- Les charges de communication pour la collecte des fonds sont essentiellement constituées par les frais liés à la conception et à la réalisation des tracts et des diverses relances et par les frais de mailing et d'affranchissement.
- Les charges de personnel représentent les traitements, indemnités, salaires, charges sociales et fiscales du clergé et du personnel administratif laïc et des laïcs en mission d'église.
- Les autres charges de fonctionnement comprennent :
 - pour la curie et les services l'ensemble des frais généraux, les impôts et taxes, les subventions versées aux mouvements et structures hors diocèse.
 - pour les paroisses l'ensemble des frais généraux et les impôts.
- Les charges des séminaristes correspondent à tous les frais afférents à leur formation et indemnités ainsi qu'aux frais de déplacement.
- Les charges exceptionnelles représentent les travaux effectués sur des biens dont nous ne sommes pas propriétaires et diverses régularisations.

Ressources :

- Le denier de l'Eglise correspond à la contribution volontaire annuelle des fidèles pour assurer la rémunération et les coûts des prêtres et des animateurs laïcs en pastorale.
- Les quêtes représentent la contribution volontaire des fidèles ; elles sont collectées lors des actions liturgiques. Elles sont généralement appelées pour le fonctionnement des paroisses ou de la curie. Ces quêtes ne figurent pas en ressources lorsqu'elles sont destinées à être reversées à des organismes externes au diocèse. (Quêtes impérées)
- Les vocations représentent la contribution des fidèles pour aider le diocèse à financer les frais de formation des futurs prêtres.
- Les chantiers diocésains représentent la contribution des fidèles pour aider le diocèse à financer la construction ou la rénovation des bâtiments à usage pastoral.
- Le casuel est versé par les fidèles pour « rémunérer » un service particulier accompli à l'occasion d'une célébration liturgique (baptême, mariage, obsèques...)
- Les produits divers correspondent principalement aux recettes des pèlerinages ; aux remboursements collectés sur les livres, revues, kt ; aux offrandes de cierges et troncs ; aux revenus locatifs et aux diverses contributions.
- Les produits exceptionnels représentent diverses régularisations.

